

INFOS CE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008

ORGANISATION DU TRAVAIL AU SECTEUR ASSEMBLAGE BOITES DE VITESSE J

D'après la direction, si elle ne supprime pas une équipe du secteur assemblage boites de vitesse J, ce secteur fermera une journée par semaine, ce qui débouchera sur du chômage partiel.

Toujours d'après la direction, le seul moyen pour remédier à cette baisse d'activité est le passage en équipe normale, ainsi que la mutation d'une partie des salariés sur d'autres postes.

Cela concerne 25 opérateurs et 2 chefs d'unité :

- 15 salariés amenés à rester sur la ligne : 14 opérateurs dont 1 opérateur sénior et 1 chef d'unité
- 12 salariés concernés par le changement de secteur : 11 opérateurs et 1 chef d'unité. 2 tractoristes resteront en 2x8 au secteur PK

Horaire de travail : Pour l'ensemble de ce secteur, celui-ci sera le même que la normale du secteur moteur.

Rémunération : Les salariés perdront environ entre 40 et 50€ net par mois, cela en fonction de leur coefficient ou de leur ancienneté, et cela grâce à l'accord à Vivre qui garantit les salaires dans ce genre de situation.

DÉCLARATION FO AU CE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2008 SUR LE PROJET

Pour FO le projet d'évolution de l'organisation du travail au secteur d'Assemblage Boîtes de Vitesse J va aggraver les conditions de travail, autant physiquement que moralement, suite au passage de l'équipe à la normale.

Pour FO, la direction doit tenir compte des difficultés d'adaptation des salariés que ce soit au niveau professionnel ou familial.

Les salariées de ce secteur ont toujours fait des efforts afin de répondre aux besoins de nos clients en s'adaptant au changement d'horaire, et parfois même en travaillant le samedi. Alors qu'aujourd'hui, ces sont eux qui vont perdre de 40 à 50€ net par mois sur leur salaire et une journée de congé suite à l'accord ORTT. La direction doit garantir la totalité de leurs salaires

Pour FO, le seul responsable de cette situation est la direction car les salariés n'ont rien demandé : Celle-ci veut le « beurre est l'argent du beurre ».

Selon FO, la direction doit mettre en place la *préretraite et la pénibilité du travail*. Cela permettra aux salariés qui ont assez travaillé, ceux étant proche de la retraite ou avec des problèmes de santé, de partir tout en offrant du travail aux jeunes.

La pénibilité existant, les patronats ainsi que les organisations syndicales doivent négocier afin d'aboutir à un accord, mais actuellement les patronats ne veulent rien savoir.

Le seul moyen de mettre en place la pénibilité serait que les salariés ayant des problèmes de santé, suite à un travail pénible, puissent porter plainte auprès des tribunaux et qu'un patron soit condamné à payer le prix fort. Ainsi, on pourra appliquer la *pénibilité du travail*.

VOTE DES SYNDICATS AU CE ET AU CHSCT SUR LE PROJET

ORGANISATIONS SYNDICALES CE		CHSCT	
FO	CONTRE	FO	CONTRE
CFE-CGC	POUR	CFE-CGC	POUR
CGT	ABSTENTION	CGT	POUR
CFDT	DEFAVORABLE	CFDT	CONTRE

La fermeture de l'usine était prévue du vendredi 19 décembre 2008 au soir au lundi 5 janvier 2009 matin.

Cependant, au CE du mercredi 26 novembre 2008, la direction a annoncé que l'usine serait finalement fermée pour l'ensemble du personnel : **VOIR SYNTHÈSE**.

FO a signalé à la direction que certains salariés ont constaté que leur CTI a été entamé, et cela sans aucune raison. La direction a répondu que cela était une erreur qui sera corrigée.

FO a fait comprendre à la direction que ce n'est pas la première fois que cela arrive. Celle-ci doit respecter les accords c'est-à-dire ne pas prendre des CTI quand les salariés disposent de CTC. FO insiste sur le fait que cette erreur doit être corrigée le plus rapidement possible.

Notre force c'est vous anciens et jeunes
Ensemble avec FO